

Garches, le **29 JUIN 2022**



## **PASSAGE DU TOUR DE FRANCE A GARCHES**

### **LETTRE D'INFORMATION AUX RIVERAINS**

### **DES RUES HENRI RÉGNAULT (entre les rues du 19 Janvier et 4 Vents), BURES, AVENUES DU PARC DE CRAON, ÉDOUARD DETAILLE ET ALPHONSE DE NEUVILLE**

**Chère Madame, Cher Monsieur,**

J'ai l'honneur de vous informer que le Tour de France passera sur la commune (selon le plan joint au dos) **le dimanche 24 juillet 2022**. Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine ainsi que l'organisatrice du Tour, la société ASO, imposent les restrictions suivantes :

**La circulation sera interdite dans les rues des Suisses, Marquis de Morès et 19 Janvier/Athime Rué** (entre la rue du Marquis de Morès et le rond-point avec la rue Athime Rué en direction de Vaucresson) **dans les 2 sens, le dimanche 24 juillet 2022 entre 12H00 et 19H00** (voire avant ou après ces horaires selon les instructions du Préfet).

**Le stationnement des véhicules sera interdit dans les rues des Suisses, Marquis de Morès et 19 Janvier** (entre la rue du Marquis de Morès et le rond-point avec la rue Athime Rué en direction de Vaucresson) **du samedi 23 juillet à partir de 22H00 jusqu'au dimanche 24 juillet 2022 à 19H00**. Les véhicules maintenus en stationnement dans ces voies pendant la période non autorisée seront retirés par la fourrière, missionnée par l'ASO et sur réquisition de la police nationale.

**Des déviations seront mises en place par les voies adjacentes.**

**Les voies en sens unique suivantes seront autorisées à circuler en double sens : Alphonse de Neuville** (entre 19 Janvier et E. Detaille), **Bures** (entre 19 Janvier et Parc de Craon) **et E. Detaille** (entre Côte Saint Louis et A. de Neuville).

Comptant sur votre compréhension et en nous excusant pour la gêne occasionnée,

Je vous prie de croire, **Chère Madame, Cher Monsieur**, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



**Thierry MARI**  
Maire Adjoint  
délégué à l'Espace Public,  
à la Transition Energétique,  
aux Transports et au Numérique